



# Rapport de gestion exercice clos au 31/12/2018



2 mai 2019



02/05/2019

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018.....	page 3
Texte des résolutions .....	page 19
Bilan.....	page 22
Prise de connaissance Sociétaires.....	Annexe 1

## **BIOCOOP EVREUX**

Coopérative de consommation constituée  
sous forme de Société Anonyme à Conseil  
d'Administration et capital variable  
Siège social : 1186 rue de Cocherel  
27930 LE VIEIL EVREUX  
R.C.S EVREUX 395 179 203



### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019**

#### **RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Chers sociétaires, Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement notifiées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

#### **SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ**

##### **ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA COOPÉRATIVE NYMPHÉA**

Après avoir connu une croissance record de son chiffre d'affaires entre 2015 et 2017, le réseau Biocoop a vu, à périmètre courant, sa croissance ralentir depuis le 2e semestre 2016. Il n'en affiche pas moins un chiffre d'affaires en hausse de 11%.

On continue d'observer localement les effets de l'arrivée de la concurrence sur les zones de chalandise où nos magasins sont implantés :

1. La GMS (grande distribution) continue d'augmenter son offre de manière très significative : ouverture d'un magasin Carrefour Bio à Evreux (centre-ville), rayons vrac un peu partout. On assiste également à la mise en œuvre de stratégies de communication très agressives (et certainement très coûteuses) copiant allègrement les réalisations de notre réseau coopératif ; l'opportunisme n'a pas d'identité et l'attrait pour des profits à 2 chiffres attise les convoitises.
2. Les réseaux spécialisés comme la Vie Claire à Gravigny, BioMonde à Vernon et Evreux, Libre Fruits Bio à St Marcel restent actifs.
3. A Evreux centre, l'« épicerie o naturel », indépendante, a également ouvert début 2019 tandis qu'à Val-de-Reuil un magasin bio coopératif (Val2Bio) s'est installé en avril 2019 sur un positionnement identique au nôtre et subventionné par la collectivité.

Tous ces éléments sont intégrés dans la définition et la construction des projets de la coopérative. La Direction Générale suit l'activité des magasins et en pilote la gestion et l'organisation, grâce notamment à la mise en place du logiciel SAGE début 2018. Elle rapporte autant que nécessaire au conseil d'administration.

La traduction concrète de cette dynamique se traduit par **un effectif moyen coopérative** qui est passé de 16 en 2016 à **39 personnes en 2018**.

Sous la houlette de Pierre DIDIER, élu nouveau président à l'unanimité en mars 2018, le Conseil d'administration construit, en gouvernance partagée, l'avenir de notre coopérative à échéance 2025 en accord avec la stratégie nationale du réseau dans le respect de la vision et des valeurs de Biocoop. Après trois années de grands changements, il s'agit maintenant de stabiliser la coopérative et lui permettre un développement harmonieux.

# Notre charte



Notre réseau de magasins Biocoop a pour objectif de :

**développer  
l'agriculture  
biologique**

*dans un esprit d'équité  
& de coopération.*



*En partenariat avec les groupements de producteurs,  
nous créons des filières équitables fondées sur*

**le respect de critères sociaux  
et écologiques exigeants.**

*Nous nous engageons sur*

**la transparence de nos activités  
et la traçabilité de nos approvisionnements.**

*Présents dans les instances professionnelles,*

**nous veillons à la qualité  
de l'agriculture biologique.**

*Nos magasins Biocoop sont*

**des lieux d'échanges et de sensibilisation  
pour une consommation responsable.**

**biocoop**  
LA BIO NOUS RASSEMBLE

L'année 2018, tout aussi intense que 2017, a vu la coopérative Nymphéa :

1. Poursuivre sa transformation et sa structuration, dans le cadre du nécessaire « rattrapage » de la coopérative
2. Prendre des décisions structurantes pour son avenir et son développement (corners)
3. Engager des investissements importants pour poursuivre sa professionnalisation
4. Contribuer à dynamiser l'écosystème local de LA bio, notamment par l'entrée de nouveaux fournisseurs locaux dans les 3 magasins : cf ci-après.
5. Travailler de nouveaux modes de gouvernance en associant les salarié(e)s et toutes les parties prenantes.

En plus des réunions du conseil d'administration, des réunions bimensuelles ont été instaurées en juillet afin que chacune des parties prenantes soit au « bon » niveau d'informations sur les actualités, opérationnelles et politiques, de la coopérative. Des comptes-rendus sont systématiquement rédigés et adressés aux élus du conseil d'administration.

Un travail sur la recension des compétences des administrateurs et administratrices est également en cours ; il permettra de trouver plus rapidement des solutions aux problèmes rencontrés grâce à l'appui de compétences complémentaires.

## LA COOPÉRATIVE NYMPHÉA DANS BIOCOOP

La **nouvelle identité** du réseau Biocoop a été déployée en septembre 2018 et elle s'est accompagnée de la réalisation d'un film-manifeste diffusé en octobre-novembre (et pour la 1<sup>ère</sup> fois de son histoire) sur les chaînes nationales de télévision, film plébiscité autant en interne que par les consommateurs.



En parallèle, et à moindre échelle, la **coopérative Nymphéa** s'est, elle aussi dotée d'une **identité visuelle**, matérialisant notre nouvelle coopérative à 3 magasins. Dorénavant, dans le réseau Biocoop et en dehors, on entend parler de Nymphéa plus souvent.



Cette identité visuelle est déjà déployée sur le nouveau magasin ébroicien et le sera sur les façades de Louviers (déjà quelques signes visibles) et St Marcel d'ici septembre 2019. Le vote des sociétaires en 2017 a pris corps.

Un **système Qualité** se met peu à peu en place avec pour objectifs de :

- Assurer la maîtrise et la continuité des activités
- Former les salariés (nouveaux ou non)
- Instaurer une culture compatible avec la croissance des effectifs
- Garantir la transparence auprès des Autorités

Ce travail délicat et de longue haleine nécessite la coopération de tous les acteurs. 7 procédures sont applicables dans la coopérative et 3 sont en cours de préparation. D'autres documents de cadrage complètent ce dispositif (notes de service ...).

## **MAGASIN D'ÉVREUX**

Evidemment, ce fut LE sujet de la coopérative Nymphéa. L'année 2018 a donc permis à la coopérative de franchir une nouvelle étape en préparant le déménagement (l'essaimage à vrai dire puisque la copie était blanche) son magasin « historique » de Nétreville, installé rue J Monod depuis fin 2001/début 2002.



### **Calendrier :**

- Préparation du projet depuis décembre 2017
- Réunion « COMAD » en Février 2018 : accord de Biocoop SA
- Projet initialement prévu pour juillet 2018, repoussé en octobre 2018 (retards dans les travaux) puis repoussé à janvier 2019 en raison d'une obligation de CDAC.

### **Quelques chiffres :**

1. Environ 1800 heures de travail uniquement pour le responsable magasin et son adjoint
2. Une quinzaine de réunions « officielles » de chantier
3. Plus d'une cinquantaine de réunions de travail (aménagement des locaux, sélection des produits avec les Chefs de Rayons ....)

De nombreux aléas ont eu des impacts sur le calendrier initial du projet.

Prévu initialement en juin puis en octobre, le déménagement a d'abord subi des contraintes administratives, des problématiques de financement par les banques et le départ de l'architecte en charge du projet initial notamment.

En interne, le dernier projet de ce type remontait à l'ouverture du magasin de Louviers en 2011, ceci n'étant pas de nature à permettre aux équipes actuelles de maîtriser parfaitement ces processus lourds et complexes.

Cela n'a toutefois pas empêché le passage réussi de notre dossier devant la commission départementale d'aménagement commercial puisque la CDAC approuvait le déménagement/extension à l'unanimité de ses membres.

Alors que l'ouverture se profilait, que le squelette du magasin était constitué, un courrier reçu le jeudi 20 décembre 2018 (veille de l'expiration du délai) initiait un recours contre l'ouverture de notre magasin sur la base d'arguments juridiquement faibles, certes, mais venant d'un groupe dont les moyens financiers et les méthodes sont largement connus. Les derniers jours de l'année furent donc occupés à bâtir la riposte juridique et politique à cette attaque. Cette veille de fêtes de fin d'année a constitué une période génératrice de stress dont toute l'équipe du magasin et sa direction, Jérôme Bruxelles et Camille Mulot, se seraient bien dispensées.

Un courrier de désistement daté du 18 janvier 2019 adressé par le cabinet d'avocats mandaté par CARREFOUR mettait définitivement un terme au recours initié auprès de la CNAC (commission nationale d'aménagement commercial) par la société CARREFOUR HYPERMARCHES. L'ouverture du nouveau magasin ébroïcien prévu le 8 janvier 2019 a finalement eu lieu le 5 mars 2019.



*Environ 330 références de produits en vrac : dans le top 5 du réseau !*

La conclusion de cette crise a démontré le « poids » que représente notre réseau. Il nous faut ici saluer l'implication des plus hauts responsables de Biocoop, tout comme il nous faut saluer la communauté des sociétaires mobilisés tout au long de ce « feuilleton » malheureux.

### **Autres faits marquants de 2018 :**

📌 La mise en place progressive de nouveaux concepts expérimentaux de « **corners** », structures pionnières dans le réseau, dont les objectifs sont d'apporter un service de proximité et de participer au maillage du territoire sur notre Zone d'Exclusivité, en partenariat avec des sociétaires de la coopérative Nymphéa. Ils ont pris place au sein des 2 entités suivantes :

- ✓ Magasin de producteur à la ferme de Grohan (près de Damville)
- ✓ Brûlerie de St Sébastien de Morsent

📌 Le référencement de nouveaux producteurs locaux (< 150 kms du magasin, cf. cahier des charges) :

- ✓ Fromagerie La Quesne à Bois Héroult, (76) : fromages au lait de vache (service arrière)
- ✓ Misscup à Barquet (27) : hygiène féminine (secteur Non-Alimentaire)
- ✓ Verger Hervieu à Beaumontel (27) : pommes (secteur Fruits & Légumes).

**Mouvements de personnel :** 4 sorties, 6 entrées, 2 contrats d'apprentissage sortants en août 2019.

Le magasin emploie 2 apprenties du CFAIE de Val de Reuil depuis 2017.

## MAGASIN DE LOUVIERS

En 2018, le magasin de **Louviers La Fringale** a retrouvé toute sa place dans la coopérative. Les échanges entre les équipes des trois magasins deviennent plus réguliers et chacun fait profiter l'autre de ses compétences.

Les travaux d'agrandissement ont permis l'amélioration significative des conditions de travail (il reste encore du travail) et induit des effets positifs sur la cohésion et l'état d'esprit des salariés, sous la houlette de Cyril Niard, responsable du magasin. Les effets en ont aussi été perçus par le sociétariat et la clientèle. Ils sont également visibles sur l'activité du magasin et ses résultats économiques. Bravo à tous !

**Un réagencement significatif du magasin** a permis de :

- Déplacer les meubles congélateur, vitrines des rayons jus de fruits et boissons végétales, meuble des alcools ainsi que le rayon du riz, pâtes et biscuits apéritifs.
- Augmenter de 36 nouveautés (186 références au total) le rayon **VRAC** vers l'entrée magasin, en relation avec la promotion du *Zéro Déchet* largement déployé dans le réseau.

Des investissements en matériel (informatique notamment) ont également amélioré le fonctionnement opérationnel : 2 nouveaux ordinateurs, 3 balances (fruits et légumes, Vrac et service arrière), de 2 « tours » informatique, prises électrique et informatiques et une 2ème baie de brassage.

**Mouvements de personnel** : 2 sorties, 3 entrées.

**Nouveaux fournisseurs locaux** (< 150 kms du magasin, cf. cahier des charges):

- ✓ Brasserie des 2 amants, pôle des Hauts Prés, Val de Reuil (27)
- ✓ Jubiles, jus et kombucha, Paris (75)
- ✓ Les savons d'Orely, savonnerie artisanale de Saint Pierre En Auge (14)
- ✓ Fromagerie La Quesne à Bois Héroult (76) : fromages au lait de vache (service arrière)
- ✓ BioFair, jeune start-up rouennaise (76) spécialisée dans l'alimentation pour les sportifs



*Nouveau rayon Vrac à Louviers : immanquable !*

## MAGASIN DE ST MARCEL

Le début d'année a vu le changement de la direction du magasin suite aux constats réalisés en décembre 2017 : une situation économique dégradée, l'absence de volonté de mettre en œuvre des solutions de redressement coopératives entre le responsable et l'équipe, et vis-à-vis de la direction de la coopérative.

2018 a fort heureusement été marquée par le retour de la croissance du chiffre d'affaires et de la fréquentation du magasin, cette dernière étant devenue supérieure depuis début 2019 à celle du magasin de Louviers.

Ceci a été rendu possible grâce aux actions mises en place par l'équipe magasin, sous la responsabilité de Julie Luppi, afin de rendre le magasin encore plus attractif :

- Animations-conseils en naturopathie (Vinciane)
- Ateliers diététique-nutrition (Séverine)
- Animations régulières



L'arrivée des baguettes cuites sur place à la mi-octobre a fait de St Marcel le 1<sup>er</sup> magasin de la coopérative à proposer ce nouveau service. Depuis, ce service est également disponible dans les 2 autres magasins.

**Nouveaux fournisseurs locaux** (< 150 km du magasin, cf. cahier des charges):

- ✓ BioFair, jeune start-up rouennaise (76) spécialisée dans l'alimentation pour les sportifs
- ✓ Fournil de Franck SIPMA, boulanger de Gasny (27)
- ✓ Brasserie La Lie à St Rémy/Orne (61)

Mouvements de personnel : 1 sortie, 1 entrée.

## ACTIVITÉS POLITIQUES DE LA COOPÉRATIVE ET GOUVERNANCE

Plus qu'un réseau de distribution spécialisé, Biocoop est avant tout un projet coopératif animé par la volonté de travailler ensemble (producteurs, salariés, magasins et consom'acteurs) au bénéfice de tous. Son objectif est de garantir une juste rémunération du travail accompli à l'ensemble des parties prenantes.

Votre coopérative de consommateurs Nymphéa a fait en sorte que soient représentés au CA des salariés-sociétaires et des sociétaires-producteurs locaux.

Le CA a continué de rencontrer, dans les 3 magasins, les sociétaires de la coopérative Nymphéa à l'occasion des « **papotages** » les 2&3 et 9&10 février (Evreux), 28 avril (St Marcel), 26 mai (Louviers). Ces échanges sont riches d'enseignement sur l'aspect commercialité et sur les « valeurs » de Biocoop, avec pour objectif de créer un groupe « vie coopérative » sur les 3 bassins de vie où sont situés les 3 magasins.



*Des sociétaires ravis d'échanger !*



Par ailleurs, le samedi 9 juin à 19h30 à l'hôtel de ville d'Evreux, la coopérative Nymphéa était invitée en tant qu'acteur économique par le président de l'EPN agglomération pour son engagement en faveur des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et la signature de la **charte « Entreprises et Quartiers »**. (*Pierre DIDIER, président, à gauche*).



Novembre 2018 a également vu la création du **Comité ESS** au sein du réseau Biocoop, au sein duquel siège S. Harvey (entourée), administratrice de Biocoop Nymphéa. Biocoop entend être pleinement reconnu comme un acteur de l'Economie Sociale et Solidaire, afin de nous permettre de nous différencier mais aussi de veiller à la qualité des critères et des process qui nous singularisent.

Enfin, les 19 et 20 novembre derniers, se tenait le **séminaire « Intelligence collective et gouvernance partagée »** avec des objectifs clairement posés :

- Développer l'interconnaissance entre les membres bénévoles et salariés, favoriser leur coopération ainsi que celle entre les 3 magasins
- Communiquer et partager l'information à propos de la stratégie BIOCOOP SA 2020 élaborée par les instances nationales
- Définir et mettre en œuvre la stratégie 2020 par une déclinaison locale d'actions concrètes au sein de notre coopérative



Dans un monde où se pose le défi d'un changement de modèle, il s'agit de définir ensemble notre vision commune et ce que la coopérative Nymphéa voudrait être dans la prochaine période.

Nous avons pour objectif de définir nos missions à horizon 2025 sur les territoires sur lesquels nous sommes implantés, œuvrer en tant que coopérative militante pour une consommation plus responsable et citoyenne et pour faire émerger des solutions écologiques et sociales équitables et durables en mettant le respect de l'humain et de la planète au cœur de nos priorités.

### **Congrès national de Biocoop SA**

6 administrateurs de la coop Nymphéa ont participé à ces travaux du 23 au 25 juin 2018 à Saint-Malo.



Cela aura été l'occasion de mesurer l'importance du volet « politique » du projet Biocoop et à quel point la gouvernance de la coopérative est exemplaire en matière de démocratie et de transparence. La visite-surprise de N. Hulot, ministre de la Transition Ecologique à l'époque, témoigne du statut de notre projet !

Une newsletter a été réalisée à cette occasion à destination des équipes de la coopérative qui n'ont pas pu assister à ce congrès. Elle a également été mise en ligne à l'attention des sociétaires.

### **Relations avec les producteurs bios et locaux**

Dans le cadre de la stratégie nationale du réseau consistant à privilégier le travail avec des groupements de producteurs et à sécuriser nos approvisionnements, la tentative d'organisation collective autour du projet « Logistique Mutualisée - Panier Local » porté par ABN, l'association Bio Normandie, est restée vaine en Haute Normandie. En Basse Normandie, une dynamique semble perdurer et les relations collectives entre les producteurs (maraichers bio) et les magasins Biocoop semblent mieux fonctionner, en raison de pratiques plus anciennes.

Une photo de la situation existante est en cours de réalisation pour la coopérative Nymphéa :

- Nombre de producteurs locaux / magasin et coop
- Chiffres d'Affaires CA + volumes produits/producteur
- Répartition du CA
- Besoins non-couverts

La mesure de la répartition des approvisionnements locaux en Légumes sur la coopérative est mal maîtrisée (magasin d'Evreux environ à 35% en 2018, en augmentation).

La coopérative s'approvisionne à au moins 80% en fruits auprès de la plateforme PFCNE.

### **Relations avec le réseau Biocoop,**

La coopérative a participé activement à sa vie politique, en se faisant accompagner dans ses nombreux projets. Elle a également assisté assidûment aux réunions organisées aux niveaux national et local (assemblées de maison régionale -AMR- et réunions de bassin).

## Projet « Biovrac pour tous » avec Epireuil (Val-de-Reuil)

Le diagnostic : « Une double peine : Quand précarité rime avec problèmes de santé. » (Source : Etude ABENA (Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire) 2011-2012 portant sur l'état de santé des usagers de l'aide alimentaire.

Cette étude a démontré que :

- les personnes en situation de précarité, et bénéficiaires de l'aide alimentaire, étaient nombreuses à subir des pathologies liées à une mauvaise alimentation : obésité, hypertension, diabète.
- l'aide alimentaire constituait l'unique source d'approvisionnement pour certains produits.

Quelles solutions peut apporter Biocoop via le projet « BIOVRAC pour tous » ?

Favoriser l'accès des produits bio aux personnes en situation de précarité, tout en luttant contre le gaspillage alimentaire.

Informers, sensibiliser, former.

C'est ce projet que la coopérative Nymphéa, avec le concours de l'équipe du magasin de Louviers, est en train de construire avec Epireuil, l'épicerie sociale de Val De Reuil. Une mise en service est programmée sur le second semestre 2019.

## ACTIVITÉS PARTENARIALES DE LA COOPÉRATIVE

La coopérative et ses 3 magasins ont été partie prenante d'un nombre important d'initiatives et de partenariats militants sur les thématiques suivantes : ESS, recyclage, alimentation et santé, bio en restauration collective, réduction des déchets décrits ci-après :

- ✓ **27 janvier** : goûter offert/démonstration vrac dans le cadre de l'opération recyclage avec l'association des parents d'élèves de l'école d'Aviron (27930)
- ✓ **1<sup>er</sup> & 8 février** : en partenariat avec Seine Normandie Agglomération, accueil de 2 promotions « garantie jeunes » de la Mission Locale de Vernon et préparation d'un repas partagé complet, équilibré et bio par les jeunes.
- ✓ **11 février** : Biocoop partenaire de la course sportive d'Epegard (581 participants)
- ✓ **17 & 18 mars** : Semaine pour les Alternatives aux Pesticides - Val David (27) - Partenariat national avec Générations Futures (plus de 300 personnes, 4 articles de presse)
- ✓ **22 mars** : projection-débat « Zéro phyto, 100% bio » de G. Bodin suivi du film « Zéro phyto, un regard nouveau » de G. Pontini ; environ 70/80 personnes
- ✓ **13 & 14 avril** : collecte alimentaire avec l'association « Panier solidaire marcellois » (255 kgs de produits)
- ✓ **20 avril** : Forum ESS - Lycée Dumézil, 2 classes de 1<sup>ère</sup>
- ✓ **26, 27 & 28 avril** : Biocoop partenaire du festival « Les rêveries d'Evreux »
- ✓ **14 mai** : forum bien-être au ciné-zénith (dégustations, conseils détox, bons d'achats) ; environ 120 personnes.
- ✓ **18 & 19 Mai** : Quinzaine du Commerce Equitable avec pour la 1<sup>ère</sup> fois la présence des équipes d'Artisans du Monde des 3 territoires dans les 3 magasins
- ✓ **26 mai** : Biocoop partenaire du colloque ébroïcien de l'association « PhytoVictimes » d'aide aux professionnels victimes des pesticides présidé par Paul François.
- ✓ **31 mai** : Atelier ESS à la mission locale de Vernon (35 participants dont des socioprofessionnels).
- ✓ **Juin** : opération « Biotonomes » (réseau Biocoop) dans les 3 magasins

- ✓ **14 juillet** : Biocoop Nymphéa partenaire de l'étape d'Evreux du Tour Alternatiba, qui promeut des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique.
- ✓ **9 Septembre** : Biocoop Nymphéa partenaire des courses pédestres (qualificatives championnat de France) de la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine CCEMS à Gaillon.
- ✓ **30 septembre** : fêtes des Possibles (transition écologique) - opération « Passons à l'équitable » à la forêt nourricière
- ✓ **3 & 4 novembre** : Biocoop Nymphéa partenaire du festival country d'Evreux
- ✓ **10 novembre** : Partenariat APF Association des Paralysés de France « campagne Handi-Don » : 342 € de dons collectés (des sessions de sensibilisation au handicap auront lieu dans les 3 magasins en 2019)
- ✓ **12 novembre** : intervention sur l'ESS et la coopérative Biocoop - Lycée des Fontenelles, Louviers ; classes de 1ères ES.
- ✓ **20 novembre** : festival Alimentterre - projection-débat « l'empire de l'or rouge » sur le thème « que mange-t-on vraiment quand on ouvre une boîte de sauce tomate ? » 90 spectateurs.
- ✓ **22 novembre** : apéro « Make Sense » (réseau de jeunes entrepreneurs) sur l'ESS - magasin Biocoop de St Marcel
- ✓ **30 novembre** : 2<sup>e</sup> édition du « Mois de l'Economie Sociale et Solidaire ESS » avec les partenaires vernonnais de l'ESS et en point d'orgue l'organisation de la soirée « Et moi dans tout ça ? » réunissant environ 120 personnes à l'espace Philippe Auguste, en présence de Léocadie Zinsou, maire-adjointe aux associations de Vernon.
- ✓ **24, 28/11 et 1<sup>er</sup> Décembre** : Défi « Familles à alimentation positive » piloté par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure avec l'Association Bio Normandie (ABN) au magasin de Louviers ; 3 groupes de 20 visiteurs environ accueillis avec des conseils sur l'alimentation et la découverte du projet Biocoop
- ✓ **5 décembre** : le « coup de pouce militant Biocoop » attribue une subvention de 1500€ au dossier déposé par A. Essahli, salarié de la coopérative et bénévole de l'association CTCE-Alternatiba (collectif de transition citoyenne de l'Eure) pour le projet intitulé « forêt nourricière d'Evreux : par et pour les citoyens » ; cette somme permettra d'acquérir matériel et plants afin de développer ce projet.

## SPONSORING

Afin d'accroître la visibilité de la coopérative sur le territoire eurois, et en particulier sur Louviers, l' **Ice Skating Club de Louviers**, partenaire local à rayonnement national, continue d'être accompagné. Son projet éducatif et sportif correspond aux valeurs portées par Biocoop en lien avec la pratique d'activités physiques et sportives, les notions de « collectif » et la coopération en proximité. La nouvelle patinoire sera inaugurée cette année !



## **EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

- Ouverture du magasin d'Evreux au VIEIL EVREUX le 5 mars 2019
- Organisation de la première réunion des structures coopératives du bassin Centre Nord-Est du réseau BIOCOOP le 9 février 2019, en présence de Claude Gruffat, président de Biocoop SA.
- Restitution du séminaire « Intelligence Collective - Gouvernance partagée » le 29 avril : 39 salariés et administrateurs réunis ensemble : inédit dans l'histoire de la coopérative ! Le travail se poursuit.

## **ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les résultats à la mi-mai 2019 laissent entrevoir la poursuite de la croissance de l'activité des magasins d'Evreux (+4.38%) et Louviers (+5.57%) et St Marcel (+21.14% !).

Nos 3 magasins restent performants sur l'accueil, le conseil, la commercialité, l'hygiène, le social, la gestion et, bien entendu, la différenciation par les valeurs.

Grâce à notre identité forte, la poursuite de la stratégie du réseau continue de le singulariser et le différencier : vrac / zéro déchet / DIY (do-it-yourself), commerce équitable Nord-Sud ET origine France, produits « locaux » (circuits courts) et de saison, juste rémunération des producteurs via la structuration de filières amont.

Le e-commerce, un chantier du réseau lancé en février 2018, correspond à notre volonté de digitalisation (« expérience utilisateur » via le « *click and collect* ») qui constitue un mouvement de société duquel Biocoop ne peut être absent. Notre ambition à long terme est de devenir la plateforme incontournable de la consommation responsable. Un déploiement en plusieurs étapes est planifié avec les premiers lancements début 2020.

Localement, suite à de nombreuses sollicitations de sociétaires notamment, la restauration collective (publique et privée) ou RHD est à l'étude avec nos partenaires locaux comme IBNS et Biocoop Restauration, notre filiale dédiée.

Enfin, le conseil d'administration souhaite mieux associer les sociétaires à la vie de la coopérative et ayant pour objet, but et activité, le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de ses bonnes pratiques et la poursuite de l'activisme sociétal de Biocoop. Dorénavant, Evreux et St Marcel sont dotés d'un « espace sociétaires » mis en scène par Angèle Riguidel, artiste locale.

## **EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Les exercices sont difficilement comparables du fait de l'intégration de l'exploitation de Louviers en 2018 et d'une année complète pour Saint-Marcel. Le **chiffre d'affaires** affiché passe de 4.081 K€ à 7.073 K€, soit une hausse apparente de 2.991 K€.

En corrigeant 2017 du chiffre de Louviers, soit 1.814 K€, on voit que la hausse réelle est de 1.177 K€, dont 1.095 K€ pour Saint-Marcel dont l'exploitation 2017 ne comprenait que cinq mois.

Le **taux de marge global** passe de 28% en 2017 à 28,6% en 2018 et la **marge brute** de 1.143 K€ à 2.020 K€.

Le montant des autres achats et charges externes a augmenté de 26 000 €(+ 62%).

Le poste le plus lourd est le loyer avec 220.000 € (108.000 € en 2017), devant les cotisations (84.000 €), les charges d'entretien et de maintenance (76.000 €), l'énergie (52.000 €), les services bancaires (47.000 €), la publicité (45.000 €) et le petit équipement (42.000 €). Ces postes représentent au total 568.000 € contre 338.000 € en 2017.

La **valeur ajoutée** s'élève à 1.334 K€ soit 18,9% du chiffre d'affaires contre 729 K€ et 17,9% en 2017.

Les **impôts et taxes** passent de 32 k€ à 49 k€ (CET + 10 k€ et charges fiscales sur salaires + 5.000 €).

Le total des **frais de personnel** (net de transferts de charges) atteint 1.241 K€ en 2018 contre 812 K€ en 2017. Ils absorbent 17,5% du chiffre d'affaires, 61% de la marge et 92% de la valeur ajoutée. Les ratios étaient de 19,9%, 71% et 111% en 2017.

L'**effectif moyen** passe de 16 en 2016 et de 23 en 2017 (31 avec Louviers) à **39 personnes en 2018**. Le CICE est de 49.500 €.

Les salariés n'ont pas eu droit à l'intéressement, tant au titre de 2017 (sauf Louviers qui était à part) que de 2018.

Le **résultat brut d'exploitation** était tombé de 128.000 € en 2014 à 73.000 € en 2015 et 70.000 € en 2016 avant de devenir négatif de 115.000 € en 2017 hors 66.700 d'excédent à Louviers, soit une insuffisance globale de 47.800 €. 2018 redevient **excédentaire**, avec 45.600 €.

Après déduction de 153 k€ de **dotations aux amortissements** (51 k€ en 2017), la société affiche un **résultat d'exploitation** déficitaire de 115 k€ à comparer au déficit de 171 k€ hors Louviers, soit - 136 k€ Louviers inclus.

Le **résultat financier** n'est pas significatif (1.000 €). Le montant de 2017 comprenait 150 k€ de profit pour la TUP de Louviers.

Le **résultat courant** est donc déficitaire de 115 k€ contre - 133 k€ en 2017, avec Louviers, mais hormis le profit sur la TUP.

Le **résultat exceptionnel** n'est pas significatif contrairement à la charge de 2017 (transaction avec l'ancien directeur de magasin).

2018 se termine sur un **résultat net déficitaire** de 110 K€ (- 202.K€ hors TUP en 2017, soit - 176 K€ avec le bénéfice de Louviers).

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

## **Remise sociétaires**

Pour information, sur les 3 magasins, le montant total de la remise sociétaires s'est élevée à 282 166,21 € en 2018.

Le tableau ci-après détaille son évolution sur 3 ans : *cf. page suivante*

	<b>REMISE SOCIETAIRE TTC €</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>EVREUX</b>	139 130,00	138 339,00	146932,24
Sociétaires "Actifs"	4 285	4 279	4587
<b>LOUVIERS</b>	61 971,00	68 925,00	79275,39
Sociétaires "Actifs"	1 840	1 945	2153
<b>ST MARCEL (22/8/17)</b>		14573,00	55958,58
Sociétaires "Actifs"		1 116	1783
<b>TOTAL COOP Sociétaires "Actifs"</b>	<b>6125</b>	<b>7340</b>	<b>8523</b>
<b>TOTAL REMISE</b>	<b>201 101,00</b>	<b>221 837,00</b>	<b>282 166,21</b>
CA HT COOP	5 136 804	6 550 084	7 072 787
% CA	3,91	3,39	3,99

Elle est distribuée immédiatement aux sociétaires à hauteur de 5% sur le ticket d'achats (hors livres), sans préjuger de l'état des résultats économiques annuels de la coopérative.

## **ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

Du fait de la perte 2018, et malgré l'augmentation du capital variable (+ 17.500 €), les **capitaux propres** (945 k€) retombent en dessous du seuil de 1 M€ qui avait été atteint en 2015. Compte tenu des emprunts contractés en 2017 et 2018, ils ne représentent plus que 28% des ressources de l'entreprise contre 45% fin 2017 et 80% fin 2016.

La société a souscrit **trois nouveaux emprunts en 2018** pour un total de 464 k€, dont 85 k€ d'équipement et 379 k€ de déblocage partiel pour les travaux des nouveaux locaux. Le montant des emprunts restant à rembourser fin 2018 s'élève à 879 k€. Les **capitaux permanents** comprennent en outre 655 k€ de sommes dues aux fournisseurs d'immobilisations et passent donc de 1.643 K€ à 2.479 K€.

Les **immobilisations brutes** s'élèvent à 2,8 M€ en augmentation de près de 1 M€, dont 467 K€ d'immobilisations en cours ou d'acomptes sur immobilisations.

Les **immobilisations brutes non financières** et hors immob. en cours soit 1.977 K€, se répartissent en 830 K€ pour Evreux, 656 K€ pour Saint-Marcel et 491 K€ pour Louviers. Amortissements déduits, les montants nets sont de 475 K€, 548 K€ et 230 K€.

Avec 2.479 K€ de capitaux permanents pour financer 2.114 K€ d'immobilisations nettes, l'entreprise dispose d'un **fonds de roulement** de 365 k€, en légère progression par rapport aux 339 k€ de fin 2017.

Les dettes d'exploitation augmentent de près de 200 K€. Les 860 k€ comprennent 635 k€ de dettes fournisseurs (+ 100 K€), 207 k€ de dettes sociales et 15 k€ de dettes fiscales.

A l'actif, les stocks s'élèvent à 444 K€ en hausse de 87 K€. Celui d'Evreux a augmenté de 75 K€ et celui de Louviers de 14 K€. Les autres créances et comptes débiteurs passent de 190 K€ à 321 K€, dont 227 K€ de créances fiscales (51 K€ d'IS et 177 K€ de TVA, dont un crédit de 142 K€). Le montant des avoirs à recevoir (57 K€) reste stable. Le montant des charges constatées d'avance est de 27 K€.

La **trésorerie nette** est parfaitement stable avec 450.000 €, soit des avoirs bancaires pour 499 K€ moins une dette de 47 K€ au titre du financement de la TVA sur immobilisations par la NEF.

## PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous informons que les salariés de la société détenaient, au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31.12.2018, 195 parts sociales de la société représentant 0.13 % du capital.

## INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS AU 31/12/2018

Une information sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients est requise par les dispositions du code de commerce.

Nous vous présentons les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu dans le tableau ci-après, qui a été établi conformément aux modèles fixés par l'arrêté du 20 mars 2017 : *cf. page suivante*

### Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I.- 1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées		X					X					
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)	TTC	377008.62	502708.59	176218.31	173606.03							
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	TTC %	4.03	5.37	1.88	1.85	X						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)		X										
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures		3369										

## **PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

## **APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels et d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (110 494) € en report à nouveau.

## **RAPPEL DES RISTOURNES DISTRIBUÉES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de ristournes, au titre des trois précédents exercices.

## **DÉPENSES NON-DÉDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous informons que les mandataires sociaux de la Société n'exercent pas d'autres mandats et fonctions dans d'autres sociétés.

## **CONTRÔLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Nous vous indiquons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé ni au cours d'exercices antérieurs.

## **RÉVISION COOPÉRATIVE**

Instituée par la loi du 10 septembre 1947 sur les coopératives de consommation et les décrets des 22 juin 2015 et 1<sup>er</sup> juillet 2015 sur l'économie sociale et solidaire, la révision coopérative consiste en un examen qui aborde les aspects juridiques, administratifs et de gouvernance des coopératives.

Même si elle ne concerne que les coopératives comptant au moins 50 salariés ou celles affichant trois exercices comptables déficitaires, il y a lieu de prévoir son organisation.

L'assemblée générale de juin 2020 devra en conséquence introduire cette révision dans les statuts de la coopérative Nymphéa et procéder à la désignation du commissaire-réviseur. Un rendez-vous s'est tenu le 10 mai dernier afin d'anticiper cette révision.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Nous vous rappelons que notre société ne détient aucune filiale ou participation.

## **ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration a été renouvelé à l'assemblée générale de 2016 puis en 2017. Les administrateurs suivants arrivent au terme de leur mandat de trois ans : Shirley Harvey, Marie-Andrée Leliépault, Stéphane Desmonts, Pierre Tisserant, André Essahli, Jean-Marie Martin, Pierre Didier.

La démission récente de Camille Mulot devra être constatée par l'Assemblée Générale.

Les mandats de Nathalie Vielle, Françoise Leverage, Alain Pirot et Bruno Brochenin courent jusqu'à l'assemblée générale de 2020.

Les candidatures de Mme Fabienne Echard et de Mme Aurélie Bousseilaire aux fonctions d'administratrice seront portées à la connaissance de l'AG.

Sont candidats au renouvellement de leur mandat d'administrateur pour trois ans : Shirley Harvey, Marie-Andrée Leliépault, Stéphane Desmonts, Pierre Tisserant, André Essahli, Jean-Marie Martin, Pierre Didier.

Le Conseil d'Administration.

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17.05.2019 ET 04.06.2019**

**ORDRE DU JOUR :**

- Accueil des sociétaires par le Président du Conseil d'administration de la Coopérative ;
- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Constatation du capital variable au 31 décembre 2018 ;
- Démission d'un administrateur ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

**PROPOSITION DE RESOLUTIONS**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (110 494) euros en Report à nouveau.

**DES RISTOURNES DISTRIBUEES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte de ce qu'il n'a pas été procédé à une distribution de ristournes, au titre des trois précédents exercices.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et la convention qui y est mentionnée.

#### **QUATRIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constate que le capital variable au 31 décembre 2018 s'est élevé à 152 180 €.

#### **CINQUIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Camille MULOT au cours de l'exercice.

#### **SIXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de **Pierre Didier** est arrivé à expiration, décide de le renouveler dans ses fonctions d'administrateur, et ce, pour une nouvelle période de TROIS (3) années, soit jusqu'à l'assemblée à tenir en 2022 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### **SEPTIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de **Jean-Marie Martin** est arrivé à expiration, décide de le renouveler dans ses fonctions d'administrateur, et ce, pour une nouvelle période de TROIS (3) années, soit jusqu'à l'assemblée à tenir en 2022 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### **HUITIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de **Marie-Andrée Leliépault** est arrivé à expiration, décide de le renouveler dans ses fonctions d'administrateur, et ce, pour une nouvelle période de TROIS (3) années, soit jusqu'à l'assemblée à tenir en 2022 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### **NEUVIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de **Stéphane Desmots** est arrivé à expiration, décide de le renouveler dans ses fonctions d'administrateur, et ce, pour une nouvelle période de TROIS (3) années, soit jusqu'à l'assemblée à tenir en 2022 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### **DIXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Shirley Harvey est arrivé à expiration, décide de le renouveler dans ses fonctions d'administrateur, et ce, pour une nouvelle période de TROIS (3) années, soit jusqu'à l'assemblée à tenir en 2022 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### **ONZIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de **Pierre Tisserant** est arrivé à expiration, décide de le renouveler dans ses fonctions d'administrateur, et ce, pour une nouvelle période de TROIS (3) années, soit jusqu'à l'assemblée à tenir en 2022 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### **DOUZIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de **André Essahli** est arrivé à expiration, décide de le renouveler dans ses fonctions d'administrateur, et ce, pour une nouvelle période de TROIS (3) années, soit jusqu'à l'assemblée à tenir en 2022 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### **TREIZIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide sur proposition du Conseil d'administration de nommer en qualité d'administratrice pour une nouvelle période de TROIS (3) années, soit jusqu'à l'assemblée à tenir en 2022 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

- **Fabienne ECHARD**, actuellement salariée du magasin de SAINT MARCEL,

qui a déclaré par avance accepter lesdites fonctions si elles venaient à lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

#### **QUATORZIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide sur proposition du Conseil d'administration de nommer en qualité d'administratrice pour une nouvelle période de TROIS (3) années, soit jusqu'à l'assemblée à tenir en 2022 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

- **Aurélie BOUSSELAIRE**, actuellement gérante du GAEC « Les Jardins de Chloé » (maraichage biologique), 27220 Champigny,

qui a déclaré par avance accepter lesdites fonctions si elles venaient à lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

#### **QUINZIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.